



# Ouverture du .fr aux noms de domaine avec accents : attention aux cybersquatteurs

publié le **05/04/2012**, vu **1614 fois**, Auteur : [Maître Coralie Morineaux](#)

De nombreuses extensions (.com, .net, .de, .eu ...) autorisent déjà l'enregistrement de caractères accentués dans des noms de domaine, appelés « IDN » (Internationalized Domain Name). Cela permet de créer des noms qui correspondent à l'exacte prononciation d'une marque ou d'un mot.

A partir du 3 mai 2012, le registre des noms de domaine français (Afnic) va autoriser l'enregistrement de noms de domaine en .fr comprenant trente nouveaux caractères : ß, à, á, â, ã, ä, å, æ, ç, è, é, ê, ë, ì, í, î, ï, ñ, ò, ó, ô, õ, ö, ù, ú, û, ü, ý, ÿ, oe.

Par exemple : électionsàlélysée.fr

## 1- Calendrier

- **Du 3 mai au 3 juillet 2012** : « Sunrise period »

Il s'agit d'une période d'enregistrement prioritaire au cours de laquelle l'achat d'un nom de domaine .fr accentué est réservé aux personnes ayant déjà ce nom sans accent :

- Soit le demandeur est titulaire d'un nom de domaine identique sans accent.
- Soit le demandeur enregistre en même temps un nom de domaine sans accent et le même accentué.

- **A partir du 3 juillet 2012** : ouverture générale

L'enregistrement se fera selon la règle du 1<sup>er</sup> arrivé, 1<sup>er</sup> servi.

## 2 – Risque de cybersquatting

Le site Prodomaines de l'agence internet Systonic, spécialisé dans la protection de marques en ligne, a étudié un échantillon de 300 marques accentuées sur les extensions qui autorisent déjà l'enregistrement de caractères accentués dans leurs noms de domaine.

Il ressort de cette étude que :

- « 67 % des marques accentuées en .COM sont des cas de cybersquatting »

- « 46 % des noms de domaine accentués détenus par des tiers (ex : allociné.com, caisse-épargne.net, nouvelles-frontières.com) sont configurés sur des pages dites 'parking'. »

Les cybersquatteurs et typosquatteurs n'ont pas attendu l'arrivée des noms de domaine accentués pour s'approprier des noms générant une confusion avec des marques existantes. Il n'en reste pas moins que ce type d'ouverture amènera les détenteurs de marques à être encore plus vigilants, voire à enregistrer leurs marques, au moins les plus stratégiques, selon différentes variantes de noms de domaine et notamment avec accents.